



**COMMUNE DE  
MARTIGNY-COMBE**

Route de la Croix 32  
Case postale 25  
1921 Martigny-Croix

Martigny-Croix, le 5 mai 2017

**Mise à l'enquête publique  
pour autorisation de bâtir**

L'Administration communale de Martigny-Combe soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

- M. et Mme Stéphane et Laurence Abbet, Rue de la Toussaine 35, 1921 Martigny-Croix pour la construction d'une cabane de jardin sur la parcelle 1502 du plan 11 au lieu-dit La Toussaine aux Rappes, zone 7 habitation faible densité A, coord. 569076/103'460, propriété des requérants, dossier déposé le 06.04.2017.
- M. Salvatore Bencivenga, Rte de la Colonie 3, 1928 Ravoire pour la construction d'un couvert et porche d'entrée sur la parcelle 818 du plan 7 au lieu-dit Les Demés à Ravoire, zone 5 habitation moyenne densité A, coord. 569084/105'180, propriété du requérant, dossier déposé le 07.02.2017.
- M. et Mme Stéphane et Axelle Herren Piantino, Rue du Village 1, 1921 Martigny-Croix pour la construction d'une habitation en résidence principale sur la parcelle 1696 du plan 12 aux Rappes, zone 1 village B, coord. 569095/103'543, propriété de la requérante, dossier déposé le 14.03.2017.
- Mme Colette Lattion, Rue du Lavanchy 3, 1921 Martigny-Croix pour la construction d'une porte sur la parcelle 1919 du plan 13 (PPE 5526) au Brocard, zone 1 village A, coord. 570044/102'899, propriété de la requérante, dossier déposé le 17.02.2017.
- M. Edgar Mathey, Grandchamp 7, 1018 Lausanne par M. Tanguy Lovey, Les Rapperins 6, 1928 Ravoire pour la rénovation et agrandissement d'un chalet sur la parcelle 862 du plan 7 au lieu-dit Les Demés à Ravoire, zone 3 hameau A, coord. 569022/105'081, propriété du requérant, dossier déposé le 14.02.2017.
- Mme Christine Pustel, Rue du Village 19, 1928 Ravoire pour l'installation d'un poulailler sur la parcelle 3828 du plan 25 au Sommet-des-Vignes, zone 1 village B, coord. 570097/105'382, propriété de la requérante, dossier déposé le 16.01.2017.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des plans au bureau technique communal pendant les heures d'ouverture. Les observations et oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes sont à adresser par écrit à l'Administration communale dans un délai de 30 jours à partir de la présente publication.

L'Administration communale